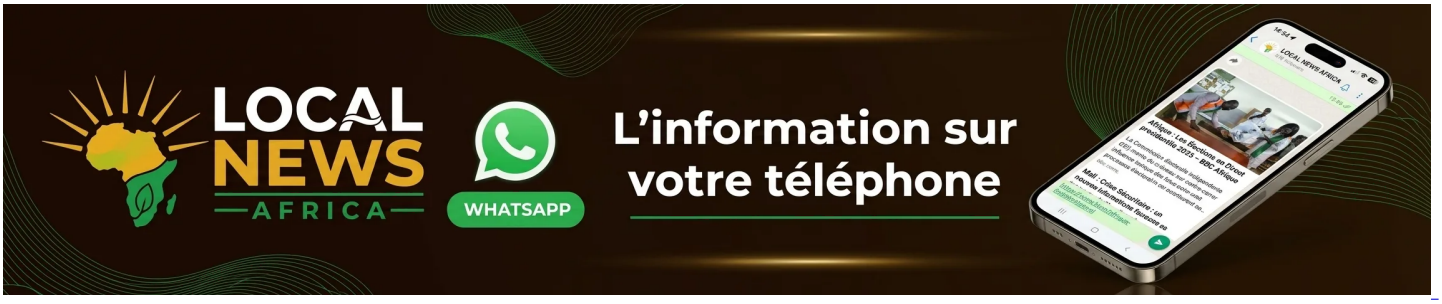


COTONOU :

la mairie lance l'opération de libération des espaces publics ce lundi

Auteur : **Ayenan Eleuthere** | Publié le : **20 sept. 2026 à 08:53**



Garages installés sur les emprises publiques, épaves et véhicules abandonnés sont désormais dans le viseur de la mairie de Cotonou. Après plusieurs mois de sensibilisation, la municipalité passe à la phase opérationnelle à partir de ce lundi 21 septembre 2026.

La mairie de Cotonou passe à l’action. À compter du lundi 21 septembre 2026, les services municipaux vont engager une opération de libération des espaces publics occupés de manière irrégulière par des garages, des véhicules abandonnés et des épaves.

L’annonce a été faite vendredi 18 septembre lors d’une conférence de presse à l’hôtel de ville par la Première adjointe au maire, Arlette Bello Saïzonou, et le Directeur des Services techniques, Urbain Abdel Aziz Kpatchia.

L’opération intervient après plusieurs mois d’information et de sensibilisation des personnes concernées.

Une décision préparée depuis avril

La démarche remonte notamment au communiqué municipal n°13 du 13 avril 2026, consacré à l’enlèvement des épaves et véhicules abandonnés ainsi qu’à la mise en conformité des garages dont les activités empiètent sur le domaine public.

Un délai de 90 jours avait été accordé aux propriétaires de véhicules et aux responsables de garages concernés pour libérer les emprises occupées irrégulièrement.

La mairie indique également que les chefs d’arrondissement et les chefs de quartier ont été mobilisés afin d'informer directement les acteurs concernés.

La municipalité présente ainsi l'opération comme l'aboutissement d'un processus progressif : information, sensibilisation, dialogue, préavis et notification, avant l'application des mesures prévues.

Que va-t-il se passer à partir du 21 septembre ?

Les équipes municipales procéderont à l'identification et à la constatation des occupations irrégulières.

Dans les situations concernées, les véhicules abandonnés et épaves pourront être enlevés et conduits à la fourrière municipale.

Les responsables de garages installés sur les emprises publiques pourront également faire l'objet d'une intervention visant à libérer les espaces occupés.

La mairie précise que les opérations seront encadrées par les dispositions applicables à l'occupation du domaine public, au stationnement, à la circulation et à la fourrière.

Les propriétaires ou ayants droit pourront, selon les procédures prévues, justifier leur qualité et récupérer leurs véhicules après règlement des frais correspondants.

Restaurer la circulation et l'usage des rues

Pour la municipalité, l'enjeu est avant tout urbain.

L'opération s'inscrit dans la composante « Réparer la ville » du projet de mandature « Cotonou 2026-2033 : Changer d'échelle ».

La mairie estime que l'occupation prolongée des chaussées, trottoirs et autres espaces publics par des véhicules hors d'usage ou des activités de réparation automobile réduit leur fonction première.

L'objectif affiché est donc de permettre aux différents usagers; piétons, conducteurs, élèves, travailleurs, personnes âgées ou personnes à mobilité réduite — de retrouver des espaces publics accessibles et sécurisés.

La mairie veut distinguer activité économique et occupation illégale

La municipalité assure que l'opération ne vise pas à remettre en cause les activités de réparation automobile ni, plus largement, la place de l'économie populaire dans la ville.

Le Directeur des Services techniques a expliqué que les activités économiques doivent pouvoir continuer à se développer, mais dans un cadre organisé et compatible avec les autres usages du domaine public.

La mairie présente donc la mesure comme une opération de régulation de l'espace urbain, plutôt qu'une remise en cause de l'activité des garagistes.

D'autres occupations dans le viseur

L'opération annoncée pour le 21 septembre constitue une première étape d'une démarche plus large.

Après les garages, épaves et véhicules abandonnés, la mairie prévoit de s'intéresser à d'autres formes d'occupation irrégulière de l'espace public.

Les occupations anarchiques ou illégales du domaine public et les constructions sans autorisation figurent notamment parmi les prochaines interventions annoncées.

La municipalité entend ainsi passer progressivement d'une politique de sensibilisation à une régulation plus permanente de l'occupation des espaces publics.

Les usagers appelés à libérer les emprises

À la veille du démarrage de l'opération, la mairie invite les propriétaires de véhicules, responsables de garages et autres occupants concernés à prendre les dispositions nécessaires pour libérer volontairement les espaces publics.

Pour Cotonou, l'enjeu est désormais de concilier mobilité urbaine, sécurité, activité économique et occupation organisée du domaine public.

La phase opérationnelle commence ce lundi 21 septembre. Elle permettra de mesurer concrètement la manière dont cette nouvelle politique municipale sera appliquée sur le terrain.

PUBLICITÉ

